N° 554.858

M. van Assche de la Plaigne

Fig. 1
208-150

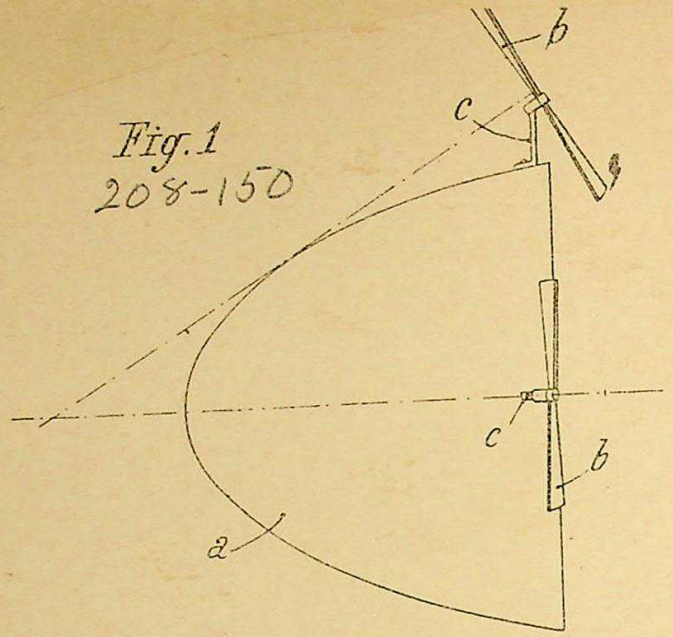

Fig. 2

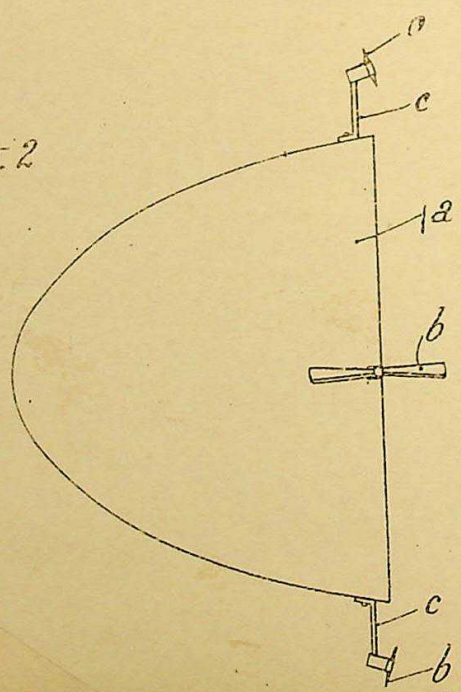

Fig. 3

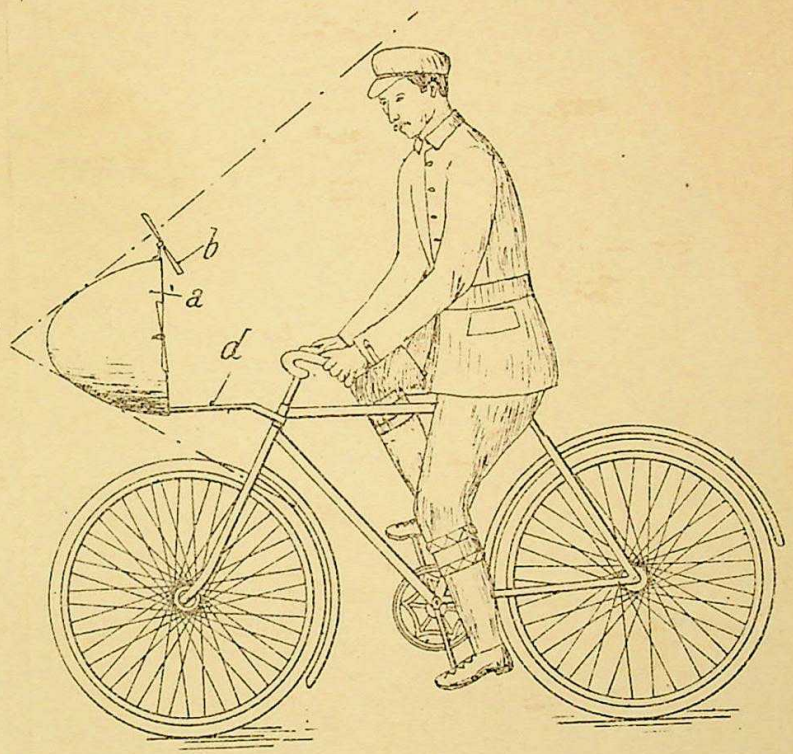

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Dir. 49/10

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

X. — Transport sur routes.
5. — Vélocipédie.

N° 554.858
208-150

Appareil pour faciliter l'avancement dans l'air d'un véhicule, et particulièrement applicable aux bicyclettes.

M. Norbert van Assche de La Plaigne résidant en France (Seine-Inférieure).

Demandé le 7 août 1922, à 16h 31m, à Paris.
Délivré le 11 mars 1923. — Publié le 19 juin 1923.

Pour faciliter l'avancement des véhicules dans l'air, il est connu de disposer des carters ou enveloppes de forme conique à l'avant desdits véhicules. Mais il est souvent impossible de donner à ce cône les dimensions requises pour qu'il ait une efficacité suffisante, sans que son encombrement le rende gênant, par exemple dans le cas des bicyclettes.

C'est pour remédier à cet inconvénient que le demandeur a imaginé l'appareil objet de l'invention qui peut être placé à l'avant de tous véhicules, en particulier des bicyclettes, et qui est constitué par une surface semi-ovoïde ou conique munie, en différents points de sa base, de petites hélices qui sont actionnées par les filets d'air déviés et rejettent l'air vers l'extérieur, de manière à créer en arrière de l'appareil un large volume de moindre pression, dans lequel se trouve le véhicule, ainsi soustrait à la résistance de l'air.

La description qui va suivre en regard du dessin annexé, donné à titre d'exemple, fera bien comprendre la manière dont l'invention est réalisée.

Les fig. 1 et 2 sont respectivement des vues en élévation et en plan de l'appareil objet de l'invention.

La fig. 3 montre l'appareil disposé sur une bicyclette.

Comme on le voit sur ces figures, la surface *a* affectant la forme conique ou plus exactement une forme semi-ovoïde, porte à sa base trois petites hélices ou roues, telles que *b*, supportées par des bras *c*, de façon que leurs axes soient à peu près tangents à la surface *a*, ce qui permet aux hélices d'être actionnées par les filets d'air déviés par la surface.

Lorsque le dispositif est monté au moyen d'un bras de support *d* à l'avant d'une bicyclette par exemple, comme on le voit fig. 3, les filets d'air sont déviés, ainsi qu'il est indiqué schématiquement par les lignes en traits mixtes. Les hélices *b*, mues par les filets d'air, prolongent cette déviation au-delà de la surface *a*, de manière à constituer derrière ladite surface, un espace de moindre pression ayant la forme d'un paraboloïde et suffisamment grand pour envelopper le cycliste et sa machine, qui sont ainsi mis à l'abri de la résistance de l'air.

Il va de soi que sans sortir du cadre de l'invention, on pourrait lui faire subir des modifications de détail.

RÉSUMÉ.

Cette invention a pour objet un appareil pour faciliter l'avancement dans l'air d'un véhicule en mouvement, particulièrement applicable aux bicyclettes, et constitué par une portion de surface de forme conique ou semi-ovoïde, dont l'axe est dirigé dans le sens du mouvement et qui porte en certains points de sa base des hélices ou ailettes mues par les filets d'air

Prix du fascicule : 1 franc.

déviés par la surface, et prolongeant et augmentant en quelque sorte cette déviation, de manière à créer un large espace de moindre pression en arrière de la surface conique qui peut être de dimensions relativement restreintes.

NORBERT VAN ASSCHE DE LA PLAIGNE.

Par procuration :

ARMENGAUD jeune.

Pour la vente des fascicules, s'adresser à l'IMPRIMERIE NATIONALE, 87, rue Vieille-du-Temple. Paris (3e).